

Aux
Organisations du monde du travail
Responsables de formation et d'examens,
A destination des organismes soutenant et proposant
des cours interentreprise

Berne, le 12 octobre 2007/UWa

Informations concernant le financement des cours interentreprise

Mesdames, Messieurs

Le changement du système relatif au financement de la formation professionnelle prévu pour début 2008 concerne également le financement des cours interentreprise. Les travaux de préparation à ce sujet sont déjà en cours depuis deux ans. En menant une enquête sur le coût total des cours interentreprise, le SQUF s'est engagé à obtenir une transparence des coûts qui a été nécessaire afin de revoir le calcul relatif au montant de subventions. En se fondant sur cette enquête ainsi que sur les chiffres se rapportant au financement des cours interentreprise effectué jusqu'à présent par les Cantons, la CSFP a réalisé des calculs afin de déterminer les sommes globales moyennes par métier. Ces calculs sont utiles aux Cantons afin de pouvoir réaliser les compensations réciproques (accord intercantonal), et ils remplacent les contributions fédérale et cantonale 1 attribuées jusqu'à présent.

Lors de la phase de consultation pour la nouvelle réforme de financement, nous avons constaté un certain mécontentement chez différents OrTra. Nous avons donc décidé d'intervenir par écrit auprès de la CSFP. Dans notre lettre d'information datée de début août 2007, nous avons proposé d'organiser une réunion avec les organes de la CSFP. Celle-ci s'est tenu le 13 août 2007.

Selon la CSFP, durant la phase de consultation, 30 branches de métier se sont manifestées en vue d'une vérification des coûts de contribution. À l'exception de deux cas, lesdites vérifications ont pu être menées à bien.

Le 21 août 2007, le bureau de la CSFP a fixé les sommes globales définitives destinées aux cours interentreprise de l'année 2008, et a édicté le règlement correspondant pour les Cantons. Nous avons entre-temps reçu ces documents, et nous les avons placés en allemand et en français sur notre page Web www.squf.ch.

Dans une lettre écrite en septembre par la CSFP destinée aux Cantons, ces derniers sont invités à diffuser l'information le plus rapidement possible à toutes les organisations du monde du travail. Cette lettre stipule en outre que la modification du système ne doit pas être considérée comme une occasion de réduire le financement des cours interentreprise pour les Cantons. Afin d'encourager aussi à l'avenir l'engagement des associations de métier vis-à-vis des cours interentreprise, il est nécessaire de maintenir au moins la somme des subventions publiques allouée jusqu'à présent (contributions cantonales et fédérales).

La nouvelle contribution cantonale 1 dont le montant vient d'être déterminée en une somme forfaitaire par métier, correspond à une moyenne suisse qui sera utile pour les compensations intercantionales.

La contribution cantonale 2, qui doit être attribuée en supplément, peut servir d'un côté à compenser dans le Canton la différence avec les contributions destinées aux cours interentreprise payées jusqu'alors, permettant ainsi d'assurer une continuité dans les paiements, et d'un autre côté à rembourser certains frais de l'association (prestations pour l'innovation, etc).

Le comité directeur de la CSFP observera d'un œil attentif l'application des mesures. Il part aussi du principe que malgré les bonnes conditions de départ, le changement ne se fera pas sans obstacles. Quelques difficultés apparaîtront sans doute, et les Cantons ou la CSFP devront les surmonter.

Les problèmes qui surviendront, telle une indemnisation insuffisante, devront être réglés par les OrTra en collaboration avec les Cantons respectifs. Les copies des documents devront être envoyées à la CSFP, à destination de Monsieur JD. Zufferey. Cette procédure permettra à la CSFP de suivre en détail les affaires et de proposer à temps son aide, le cas échéant.

Les montants pour le financement des cours interentreprise de l'année suivante seront fixés par la CSFP au début du second semestre. Il est donc important de faire parvenir dans les délais les demandes de changement accompagnées des documents nécessaires (par ex. les calculs transparents du coût complet). Au cours de l'année, les rajustements ne seront effectués qu'à titre exceptionnel. Il est plus probable que les frais supplémentaires justifiés correctement soient remboursés ultérieurement.

Nous vous prions de bien vouloir faire suivre cette lettre à vos responsables des cours interentreprise. En cas de questions, n'hésitez pas à contacter Monsieur Jean-Daniel Zufferey (CSFP) ou Monsieur Urs Waldispühl (SQUF) (voir adresses mentionnées plus loin).

Nous remercions toutes les personnes et institutions qui ont contribué et contribueront encore à l'avenir à élaborer des solutions viables pour le nouveau système de financement des cours interentreprise. Le changement de système entraînera une simplification des procédures administratives, ce qui devrait s'avérer positif autant pour les offices que pour les associations de métier.

Salutations sincères



Gregor Saladin
Responsable du SQUF



Urs Waldispühl,
Responsable de projet

Pour nous contacter:

Jean-Daniel Zufferey
SBBK c/o EDK
Zähringerstrasse 25
Postfach 5975
3001 Bern

Urs Waldispühl
Projektleiter SQUF
Schwarztorstrasse 26
Postfach
3001 Bern

Tél. 031 309 51 58
Fax 031 309 51 10
e-mail zufferey@edk.ch

Tél. 031 380 14 13
Fax 031 380 14 15
e-mail info@squf.ch